



Conditions Particulières du Produit – Logiciel OnPremise Adobe Connect (2017v1)

1. **Licence pour les Plug-Ins Client.** Les Plug-Ins Client peuvent être utilisés exclusivement conjointement avec les Composants du Serveur. Le Client peut reproduire et distribuer les Plug-Ins Client aux Utilisateurs exclusivement dans le cadre des interactions desdits Utilisateurs avec les fonctionnalités des Composants du Serveur tels qu'ils sont gérés par le Client.
 2. **Licence pour les API.** Le Client peut utiliser les API exclusivement conjointement avec les Composants du Serveur et les Plug-Ins Client.
 3. **Licence pour Utilisation en Développement.** Le Client peut réaliser et utiliser un nombre de copies du Logiciel OnPremise égal au nombre de licences de Logiciel OnPremise achetées par le Client pour servir ses intérêts commerciaux propres. Le cas échéant, lesdites copies ne peuvent être utilisées qu'à des fins de développement, et non en production, à des fins commerciales.
 4. **Restrictions d'utilisation.** Le Client peut utiliser le logiciel Adobe Experience Manager (AEM) fourni avec le Logiciel OnPremise dans le seul but de prendre en charge les webinaires Adobe Connect.
 5. **Vidéoconférences.** Le Logiciel OnPremise peut permettre au Client de se connecter à son infrastructure d'audioconférences ou de vidéoconférences.
 6. **Logiciel OnPremise Adobe Connect 'Non Destiné à la Revente'.** Si le Client a obtenu une licence valide pour un Logiciel Non Destiné à la Revente, alors le Client peut installer et utiliser le Logiciel Logiciel Non Destiné à la Revente uniquement pour effectuer des démonstrations et réaliser des sessions de formation sur les fonctionnalités du Logiciel Logiciel Non Destiné à la Revente auprès de tiers. Le Client reconnaît que le Logiciel Logiciel Non Destiné à la Revente peut faire l'objet d'un changement ou d'une résiliation par Adobe à tout moment et sans préavis. **Le Logiciel Logiciel Non Destiné à la Revente est fourni au Client « en l'état » et Adobe réfute toute garantie et toute obligation de responsabilité vis-à-vis du Client.**
 7. **Notifications tierces concernant le Logiciel OnPremise.** Les auteurs et concédants de licence de certaines normes publiques et de codes mis à la disposition du public (« Matériels Tiers »), exigent la communication de certaines notifications aux utilisateurs finaux du Logiciel OnPremise. Ces notifications tierces figurent sur le site www.adobe.com/products/eula/third_party/index.html (ou un site Web qui lui succède). L'intégration de ces notifications tierces ne limite pas les obligations d'Adobe envers le Client quant aux Matériels Tiers intégrés dans le Logiciel OnPremise.
- 8. Définitions.**
- 8.1 Le terme « **API** » désigne les interfaces de programmation d'application et toute version modifiée, toute copie, toute mise à niveau, toute mise à jour et tout complément desdites interfaces de programmation d'application, fournies au Client par Adobe à tout moment, dans la mesure où cette fourniture n'est pas réalisée en vertu d'un contrat distinct.
 - 8.2 L'expression « **Plug-Ins Client** » désigne les plug-ins, notamment l'Add-in Adobe Connect et Adobe Flash Paper, ainsi que toute version modifiée, toute copie, toute mise à niveau, toute mise à jour et tout complément desdits plug-ins, fournis au Client par Adobe à tout moment, dans la mesure où cette fourniture n'est pas réalisée en vertu d'un contrat distinct. Les Plug-Ins Client ne constituent pas un Code Distribué.
 - 8.3 L'expression « **Logiciel Non Destiné à la Revente** » désigne le Logiciel OnPremise indiqué comme 'non destiné à la revente' lors de la première exécution du logiciel, ou dans le Bon de Commande.
 - 8.4 L'expression « **Composants du Serveur** » désigne le code objet du(des) programme(s) logiciel(s) concédés en vertu d'une licence valide, à l'exclusion des APIs et des Plug-Ins Client fournis au Client par Adobe en vertu du présent Contrat, et des versions modifiées, copies, nouvelles versions, mises à jour et ajouts des ces programmes logiciels fournis au Client par Adobe à tout moment, dans la mesure où ceux-ci ne sont pas fournis en vertu d'un contrat séparé.